

Secteur d'information sur les sols (SIS) TEINTURES ET APPRETS DE NORMANDIE

Description de l'établissement

Nom : TEINTURES ET APPRETS DE NORMANDIE
Adresse(s) : 40 rue de la Clérette
Commune(s) : MALAUNAY (76402)
Activités : 68.20B - Location de terrains et d'autres biens immobiliers
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 10/07/2025

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP5092370101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Commune(s) : MALAUNAY (76402)

Description¹ : Pour rappel, ont été constatés : des impacts en HCT HAP, métaux dans les sols ; une quantification de COHV dans les eaux souterraines ; des impacts en HCT, BTEX et COHV dans les gaz du sol ; des anomalies en métaux dans la terre végétale.
Au regard des pollutions constatées, en cas de changement d'usage, il convient de s'assurer de la compatibilité des milieux avec un nouvel usage projeté.
Le classement en SIS des terrains est réalisé en application des articles L. 125-6 et L. 556-2 du code de l'environnement.

POUR RAPPEL :

L'article L. 125-7 du code de l'environnement prévoit que lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

En application des articles L. 556-2 et R. 556-2 du code de l'environnement et R. 43116 et R. 442-8-1 du code de l'urbanisme, sur un terrain répertorié en secteur d'information sur les sols, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager une attestation garantissant la réalisation d'une étude de sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. La présence de cette attestation (ATTES-ALUR) dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager est vérifiée par le service urbanisme de la collectivité compétente.

Cette étude de sols comprend un diagnostic et un plan de gestion en

décolant. Le plan de gestion définit les mesures de gestion permettant d'assurer la compatibilité entre l'état du site et l'usage futur souhaité au regard de l'efficacité des techniques de réhabilitation ainsi que du bilan des coûts et des avantages de la réhabilitation au regard des usages considérés.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 10/07/2025

Enjeux et environnement : Site traversé par la rivière du Cailly.
Ecole la plus proche à 630m

Commune(s) :

MALAUNAY (76402)

Description³ :

Société TEINTURERIE ET APPRETS DE NORMANDIE

Le site comprend les parcelles AN206, 208, 326, 340, 368, 369, 388, 389, 419.

Selon l'arrêté préfectoral du 13 Janvier 2013, le site T.A.N est soumis au régime de la Déclaration au titre des rubriques de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 2330 (activités de teinture, apprêts) et 2910 (Installations de combustion).

La société a déclaré sa cessation d'activité effective depuis le 03/04/2023 et l'a notifié le 18/10/2024.

Les activités mises à l'arrêt comprennent : Ennoblement de textile (teinture, impression, ...) / Tissage / Blanchisserie-teinturerie / Stockage de matière premières (produits chimiques, colorants) / Exprimage et essorage / Séchage / Infrastructure de pré-traitement

Activités de garage / Stockage de carburants / Ateliers, mécanique et soudure / Infrastructure de pré-traitement / Stockage charbon / Chaufferie charbon / Chaufferie FOL / FOD / Transformateur.

L'exploitant a transmis un diagnostic de la qualité des sols réalisé le 25/09/24, ainsi qu'une ATTES SECUR du 14/11/2024.

Le diagnostic environnement de la qualité des sols incluant une étude historique et documentaire réalisée par la société KALIÈS (rapport référencé KAOU 24.0088.V1 et daté du 25/09/2024) a permis de mettre en évidence de nombreuses zones suspectées de pollution des sols au droit du site. La quasi-totalité des infrastructures du site existantes et passées (détruites) sont concernées.

Des investigations ont donc été réalisées sur les sols, les eaux souterraines, les sédiments, les gaz du sol ainsi que sur la terre végétale. L'interprétation des résultats d'analyses laisse penser que les activités de T.A.N semblent avoir eu un impact notable sur le site :

- dans les sols avec des impacts en HCT, HAP, métaux et COHV (ex : 1 650 mg/kg MS de HCT (C10-C40) au droit de K19) ;
- dans les eaux souterraines avec l'augmentation des concentrations de certains paramètres d'amont en aval et la quantification de COHV.
- dans les gaz du sol avec des impacts en HCT (C5-C10), BTEX et COHV ;
- dans la terre végétale avec des anomalies en métaux, HAP et COHV.

A la délivrance de l'ATTES-SECUR, le bureau d'études atteste des mesures de mise en sécurité des installations du site.

La totalité du bâti existant sera conservé. Il sera réfecté pour l'accueil d'activités artisanales.

Pour un usage autre qu'industriel (projet de tiers lieu), le bureau

- d'études recommande de :
- délimiter les impacts en HCT ,
 - délimiter l'impact en HAP ,
 - évaluer la contamination en sodium,
 - réalisation d'une nouvelle campagne de prélèvements et d'analyse des gaz du sol.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

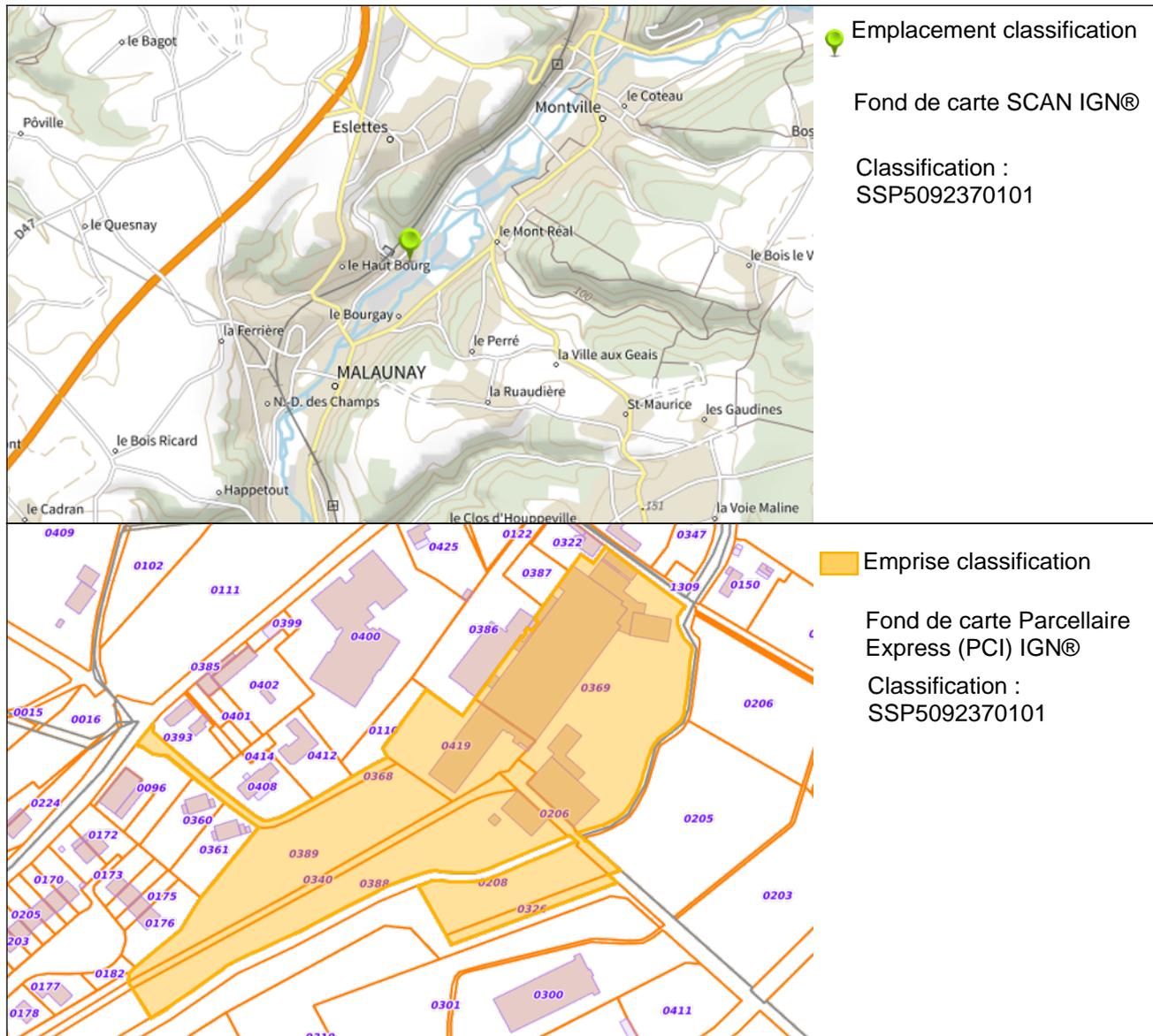
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Malaunay	1	AN	0206	76
Malaunay	1	AN	0208	76
Malaunay	1	AN	0326	76
Malaunay	1	AN	0340	76
Malaunay	1	AN	0368	76
Malaunay	1	AN	0369	76
Malaunay	1	AN	0388	76
Malaunay	1	AN	0389	76
Malaunay	1	AN	0419	76

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroide
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 558822.2840689842, Lat. : 6938925.839364032

Superficie estimée :

26032 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géoportail lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.